

Demande de licence de bingo en salle seul

- Guide
- Formulaire de demande de licence
- Annexe A Déclaration annuelle de l'organisme
- Annexe A.1 Déclaration annuelle des personnes liées à l'organisme
- Annexe B Description et coût annuel des projets
- Frais, droits exigibles et contribution annuelle Paiement
- Aide-mémoire Documents à joindre à la demande de licence

Guide Demande de licence de bingo en salle seul

Renseignements généraux

Principe général

L'obtention d'une licence de bingo en salle seul est nécessaire lorsqu'un organisme désire mettre sur pied et exploiter un bingo. L'organisme qui demande la licence de bingo en salle seul doit être dûment constitué en personne morale et poursuivre des fins charitables ou religieuses.

Le nombre de séances de bingo organisées dans une même salle annuellement détermine le **mode de gestion** du bingo. Lorsque 208 séances de bingo et moins sont tenues dans une même salle, la gestion des bingos se fait **sans** l'intermédiaire d'un titulaire de licence de gestionnaire de salle.

Plusieurs organismes de charité ou religieux pourraient donc jouer dans la même salle dans la mesure où le nombre total de séances de bingo qui y est prévu ne dépasse pas le nombre maximal prévu par les *Règles sur les bingos*.

Le mode de gestion d'un bingo en salle, pour une salle donnée, est déterminé lors de la délivrance de la licence à l'organisme de charité ou religieux.

La licence de bingo en salle seul est valide pour une période de **3 ans** et elle est accompagnée d'une fiche descriptive qui doit être mise à jour annuellement.

La **fiche descriptive** qui accompagne la licence lors de sa délivrance ou qui est envoyée annuellement au titulaire par la Régie indique, pour l'année d'exploitation visée, le nombre total des séances de bingo autorisées, la date et l'heure de chacune d'elles ainsi que la salle à laquelle la licence est rattachée.

Le titulaire d'une licence de bingo en salle seul peut mettre sur pied et exploiter au plus une séance de bingo de 3 heures par semaine.

L'organisme de charité ou religieux ne doit avoir aucun intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Enfin, l'organisme de charité ou religieux ne peut être titulaire, simultanément, de plus d'une licence visée à l'article 2 du *Règlement sur les bingos*.

Les dispositions de la réglementation applicables à ce type de licence sont identifiées sur le site Internet de la Régie à l'adresse suivante : racj.gouv.qc.ca.

Période de validité de la licence

La licence de bingo en salle seul est délivrée à **date fixe**, variant selon la région administrative où est située la salle dans laquelle elle sera exploitée :

Date de début de la période de validité de la licence

	1 ^{er} juin	1 ^{er} décembre
Région où est située la salle de bingo	Abitibi-Témiscamingue (08) Bas Saint-Laurent (01) Centre-du-Québec (17) Côte-Nord (09) Estrie (05) Mauricie (04) Montérégie (16) Nord du Québec (10) Outaouais (07) Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	Capitale-Nationale (03) Chaudière-Appalaches (12) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) Lanaudière (14) Laurentides (15) Laval (13) Montréal (06)

Modalités de transmission de la demande et du paiement requis La demande de licence de bingo en salle seul, les frais d'étude pour l'obtenir, les droits annuels exigibles, la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo ainsi que les documents nécessaires à l'étude de la demande doivent être transmis à la Régie au moins quatre mois avant le début de la période de validité de la licence.

Exemples

Si la salle visée par la demande est située dans la région de l'Estrie (05), l'organisme de charité ou religieux doit présenter sa demande **au plus tard le 1**er **février** puisque la période de validité de la licence débute le 1^{er} juin pour cette région.

Par contre, si la salle visée par la demande est située dans la région de Laval (13), l'organisme doit présenter sa demande **au plus tard le 1**er **août** puisque la période de validité de la licence début le 1^{er} décembre pour cette région.

ATTENTION

Le défaut de présenter une demande de licence de bingo dans les délais prévus par le *Règlement sur les bingos* entraı̂ne des frais supplémentaires et peut causer le rejet de la demande.

Maintien en vigueur de la licence et obligation de mise à jour des renseignements Afin de maintenir la licence de bingo en salle seul en vigueur, le titulaire devra remplir et transmettre à la Régie, la 2° et la 3° année de la période de validité de la licence, un formulaire pour la mise à jour des renseignements et les projets annuels accompagné des documents et du paiement requis.



Instructions pour remplir les formulaires

Section 1

Identification de l'organisme de charité ou religieux Cette section vise à identifier le titulaire de la licence et, par conséquent, le responsable de son exploitation. Cette information apparaîtra sur la licence et la fiche descriptive. La demande doit obligatoirement être présentée par une personne morale qui poursuit des fins charitables ou religieuses.

A- Identification de l'organisme

Le nom complet de la personne morale et toutes les informations utiles permettant à la Régie de communiquer avec elle doivent apparaître au formulaire de demande de licence.

Si la Régie a déjà attribué un numéro de dossier à la personne morale, celui-ci doit être indiqué sur la demande de licence (ce numéro débute par le chiffre 10).

S'il s'agit d'une première demande, la personne morale doit produire une copie de ses documents constitutifs (par exemple : des lettres patentes). Si celle-ci a déjà fourni ses documents constitutifs lors d'une demande antérieure et qu'aucun changement n'est survenu depuis leur transmission à la Régie, elle peut être exemptée de les présenter à nouveau en remplissant la section 9.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est octroyé par le Registraire des entreprises du Québec. La personne morale a l'obligation légale de s'enregistrer auprès du Registraire qui lui attribue un NEQ composé de 10 chiffres débutant par 11. Vous devez déclarer ce NEQ.

B- Identification de la personne-ressource

La personne-ressource est la personne qui signe le formulaire au nom de l'organisme de charité ou religieux et que la Régie contactera pour tout ce qui concerne la demande de licence. Il est important que la Régie puisse joindre facilement cette personne qui sera, par ailleurs, sa seule interlocutrice.

ATTENTION

Une copie conforme de la **résolution** autorisant le signataire de la demande (la personne-ressource) à agir au nom de l'organisme de charité ou religieux doit accompagner la demande si la personne-ressource n'est pas un administrateur de la personne morale. Un modèle de résolution est joint au guide.

Section 2

Identification de l'adresse de correspondance Inscrire l'adresse où l'organisme de charité ou religieux désire recevoir sa correspondance si celle-ci est différente de la section 1-A.

Section 3

Période de validité de la licence

Inscrire les dates de début et de fin de la période de validité de la licence demandée, selon la région administrative de la salle où se tiendront les séances de bingo. Cette information apparaîtra sur la licence et sur la fiche descriptive.

Il s'agit du 1^{er} juin ou du 1^{er} décembre. La date de fin de la période de validité de la licence sera le 31 mai ou le 30 novembre, 3 ans plus tard.

Section 4

Description des bingos

Les informations de cette section (salles, dates et heures) apparaîtront sur la fiche descriptive qui accompagne la licence lors de sa délivrance.

Identification de la salle où sera exploité le bingo et horaire des séances de bingo

Inscrire le nom et l'adresse complète de la salle dans laquelle les séances de bingo se tiendront de façon régulière (salle A). Indiquer également le nombre de séances de bingo que l'organisme projette de tenir au cours de la **première année d'exploitation** de la licence dans cette salle ainsi que la date et l'heure de chacune de celles-ci.

L'organisme de charité ou religieux peut demander à la Régie l'autorisation de mettre sur pied et d'exploiter jusqu'à 4 séances de bingo dans un lieu différent de la salle A. Cependant, cette autorisation de la Régie sera accordée seulement si l'organisme obtient une licence l'autorisant à tenir au moins 26 séances de bingo par année d'exploitation et qu'aucune autre séance de bingo n'est prévue dans cette deuxième salle (salle B) au cours de la journée pour laquelle l'autorisation est demandée.

ATTENTION

L'organisme de charité ou religieux doit joindre à sa demande de licence le document attestant son droit à l'usage de la salle A et, le cas échéant, à celui de la salle B. Il s'agit, par exemple, d'une copie de l'acte de propriété ou d'une copie d'un bail de location.

Section 5

Vente de billets-surprise et de billets moitié-moitié L'organisme de charité ou religieux doit indiquer s'il désire obtenir l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié. Cette information apparaîtra sur la licence.

Si cette autorisation est demandée et que les besoins de fonds de l'organisme sont de 15 000 \$ et plus, des droits supplémentaires s'ajouteront au montant à joindre à la demande de licence. Voir le formulaire « *Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement »*.

Section 6

Description et coût total annuel des projets

Les projets pour lesquels l'organisme de charité ou religieux demande une licence doivent être compatibles aux fins qu'il poursuit. Ces projets devront être réalisés en totalité au Québec.

Avant de remplir cette section, vous devez remplir l'annexe B – Description et coût annuel des projets – en consultant les instructions de la section « Annexe B » du présent guide.

À la ligne 1, l'organisme de charité ou religieux indique le coût total **annuel** de tous les projets de l'annexe B-Description et coût annuel des projets qu'il désire réaliser au cours de la 1^{re} année d'exploitation de la licence (additionner le montant de la ligne 1 de chaque projet inscrit à l'annexe B-Description et coût annuel des projets).

À la ligne 2, l'organisme doit indiquer le montant total des autres sources **annuelles** de financement utilisées pour les projets (additionner le montant de la ligne 2 de chaque projet inscrit à *l'annexe B – Description et coût annuel des projets*).

Pour déterminer le montant des **besoins de fonds annuels** de l'organisme de charité ou religieux qui sera financé à même les profits du bingo (ligne 3), il faut soustraire du coût total annuel de tous les projets (ligne 1), le montant total des autres sources annuelles de financement (ligne 2). C'est à partir de ce résultat que les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo seront déterminés pour la première année d'exploitation de la licence. Voir le formulaire « *Frais*, *droits exigibles et contribution annuelle – Paiement »* joint à la demande.

Section 7

A- Conservation des fonds

Toutes les opérations reliées à l'exploitation du bingo doivent être faites à partir d'un compte bancaire réservé exclusivement à l'exploitation du bingo.

Vous devez donc inscrire le nom et l'adresse complète de l'institution ainsi que le numéro du compte bancaire ouvert spécifiquement par l'organisme de charité ou religieux pour mettre sur pied et exploiter le bingo prévu dans la demande de licence.

B- Cautionnement

Si vous désirez payer les gagnants au moyen de chèques : vous devez demander à votre institution financière une lettre de garantie attestant d'un cautionnement de 8 000 \$ en faveur de la Régie. Il est aussi possible de remplir un chèque de 8 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances. Joignez la lettre ou le chèque à votre demande.

Section 8

Autorisation de communication des renseignements

À cette section, la personne-ressource doit répondre à la question, la signer et la dater.

Section 9

Déclaration

Le formulaire de demande de licence de bingo en salle doit être signé et daté par la personne-ressource dûment autorisée par l'organisme de charité.

Section 10

Attestation relative aux documents constitutifs

Lorsque les documents constitutifs (par exemple : les lettres patentes) ont déjà été fournis à la Régie lors d'une demande antérieure et qu'aucun changement n'est survenu depuis leur transmission, l'organisme n'a pas à les transmettre à nouveau. Cependant, la personne-ressource doit signer la section 9 pour attester de leur conformité.

Annexes A et A.1

A- Déclaration annuelle de l'organisme

La personne morale (organisme) doit obligatoirement faire une déclaration annuelle concernant ses antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu, et son absence d'intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Cette déclaration doit être signée par la personne-ressource dûment autorisée à représenter l'organisme.

A.1- Déclaration annuelle des personnes liées à l'organisme

De plus, tous les administrateurs de la personne morale, et le cas échéant, tous ses autres dirigeants (par exemple : directeur, gérant, etc.) doivent obligatoirement faire une déclaration annuelle concernant leurs antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu. Chaque déclarant **doit** indiquer son adresse personnelle et sa date de naissance.

Avant de remplir l'*annexe A.1*, veuillez photocopier celle-ci en autant d'exemplaires qu'il y a d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants.

Annexe B

A- Identification de l'organisme de charité ou religieux Inscrire le nom de l'organisme de charité ou religieux qui fait la demande ainsi que le numéro de dossier de la Régie (s'il est connu) dans la première section.

Avant de remplir l'*Annexe B*, veuillez photocopier celle-ci en autant d'exemplaires qu'il y a de projets à réaliser par l'organisme **au cours de la 1**^{re} **année d'exploitation de la licence**. Prendre soin d'identifier l'organisme de charité ou religieux sur chaque feuille supplémentaire.

B- Description et coût annuel des projets Pour chacun des projets :

Décrire le projet en lui attribuant un nom et en décrivant sommairement les buts poursuivis compte tenu de la mission de l'organisme. Préciser la date à laquelle vous souhaitez effectuer ce projet. Si plusieurs étapes sont prévues pour sa réalisation, joindre l'échéancier de celles-ci.

Lorsque le projet prévoit la remise des profits en don pour un montant supérieur à 500 \$ à un tiers bénéficiaire, le nom de ce dernier doit être déclaré. Le tiers bénéficiaire doit être une personne morale ou une association, lesquelles réalisent des projets à des fins charitables ou religieuses.

Répartition du financement annuel du projet

ATTENTION

L'organisme de charité ou religieux doit soustraire du coût **annuel** du projet (ligne 1), le montant des autres sources annuelles de financement que les profits du bingo (ligne 2) (par exemple : une subvention provenant d'un autre organisme, un don, les profits provenant d'un tirage, etc.) pour établir ainsi les **besoins de fonds annuels** du projet qui seront financés à même les profits du bingo.

Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Une description de toutes les dépenses **annuelles** financées par les profits du bingo pour réaliser le projet doit être inscrite dans la partie « Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo ». Ces dépenses peuvent être regroupées sous différentes catégories mais doivent être détaillées.

Par exemple, si le projet consiste en une fête de Noël, ne pas inscrire « Fête de Noël », mais le détail des dépenses que vous prévoyez payer pour l'organisation de cette fête (par exemple : la location de la salle). Le total de ces dépenses doit égaler le montant de la ligne 3.

Exemple

Projet A:		
lom du projet Fête de Noël		
Pescription du projet		_
Fête de Noël pour les enfants défavorisés de la municipalité		
		_
Année Mois Jour Bénéficiaire		
Date ou période de réalisation du projet 2012 12 01 Scouts de Lévis		
Répartition du financement annuel du projet	Montant	
1. Coût annuel du projet (1)	250	:
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2)	0	
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 – 2)	250	
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo	Montant	
4. Location de la salle	100	
5. Cadeaux pour les enfants	100	
6. Location du costume du Père Noël	50	
7.		
8.		
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	250	

Annexe B

Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement

Les droits exigibles pour une licence de bingo en salle seul se répartissent sur 3 ans.

La première année, l'organisme doit payer les frais d'étude de la demande, les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo. Pour la deuxième et la troisième année d'exploitation de la licence, le titulaire devra payer les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo.

Répartition des paiements sur 3 ans :

Année d'exploitation de la licence	Frais d'étude de la demande de licence	Droits annuels exigibles	Contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo
1 ^{re} année	X	X	X
2º année		X	X
3º année		X	X

La contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo est exigible de tous les titulaires de licence de bingo et celle-ci est de l'ordre de 15 % des droits annuels exigibles de la licence.

Pour calculer le montant de la contribution annuelle, il faut d'abord identifier le montant des droits annuels exigibles en fonction des besoins de fonds établis pour l'année d'exploitation de la licence et l'inscrire à la ligne 2. Ensuite, à la ligne 3, inscrivez le montant des droits annuels exigibles pour l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié seulement si l'organisme de charité ou religieux a répondu oui à la section 5 du formulaire de demande **et que ses besoins de fonds annuels sont de 15 000 \$ et plus**. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, n'inscrivez rien à la ligne 3. Enfin, additionnez les montants de la ligne 2 et de la ligne 3. Cette somme doit être multipliée par 15 % pour obtenir le montant de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo (ligne 4).

Pour établir le montant total du paiement à joindre avec votre formulaire de demande (ligne 5), vous devez additionner les montants des frais d'étude, des droits annuels exigibles pour l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié, des droits annuels exigibles en fonction des besoins de fonds et de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo (lignes 1 + 2 + 3 + 4).

RÉSOLUTIONPersonne-ressource auprès de la Régie

Lire les instructions de la section 1-B pour remplir ce formulaire. Remplir le formulaire au complet en lettres moulées.

Nom de l'organisme de charité ou religieux		N° de dossier de la Régie
		10-
Extrait de la résolution du conseil d'administration ayant	t eu lieu le	
Il est proposé par		
et secondé par		
que madame/monsieur	(signataire de la deman	de)
soit désigné(e) comme personne-ressource pour les bir et des jeux.	ngos auprès de la	Régie des alcools, des courses
La résolution doit être signée par le secrétaire, le conseil d'administration de l'organisme.	e président ou p	par deux administrateurs du
Nom :	Titre :	_
Signature :	-	Date année mois jour
Nom :	_ Titre :	
Signature :	_	Date



Demande de licence de bingo en salle seul

IMPORTANT

Lire le guide avant de remplir le formulaire. Remplir le formulaire en lettres moulées. Dater et signer le formulaire. Inclure tous les documents requis et le montant à payer.

		cation de l'orgar	nisme de c	:harité οι	ı religie	ux					
A Identifica	ation de	l'organisme						Ve	euillez remp	lir les	annexes A et A.1
Nom de l'organism	ne										lossier attribué par la Régie
										10-	
Numéro, rue					ı	Modificati	ons, s	s'il y a lieu – Nun	néro, rue		
Ville				Code posta	al \	/ille					Code postal
Ind. rég. Téléph	ione	N° de poste			1	nd. rég.	Télé	phone	N° de poste		
							l				
Adresse de courrie	el				- /	Adresse de	L e cour	riel			
									Inscrire le	e N° d'e	ntreprise du Québec (NEQ)
Le numéro	d'entrepr	ise du Québec dé	élivré par le	Registra	ire des e	entrepris	ses		11-		
						'			11-		
B Identification	ation de	la personne-res	Source			Prénom					
Nom						rienom					
Numáro, ruo (si dif	ffáranta da l	'adresse déclarée à la	soction 1A)								
Trumero, rue (31 un	ilerente de i	auresse deciaree a la	i section (A)								
Ville				Code pos	tal	Adresse of	do 00.	ırrial			
VIIIE				Code pos	ıaı	Auresse (ae col	uniel			
	Ind -4	Décider	Ind	Trave-!!		N° de pos			laire		
Téléphones	Ind. rég.	Résidence	Ind. rég.	Travail	1	N° de pos	ste	Ind. rég. Cellu	ilaire		
·											
	- Identifi	cation de l'adres	se de cor			différen	te de	e la section 1	A		
Numéro, rue				,	Ville						Code postal
Section 3 -	- Période	e de validité de la	a licence (3 ans)							
				Année	Mois	Jour					Année Mois Jour
		Date de	début						ate de fin		
Section 4 -	- Descrip	tion des bingos	pour l'an	née d'ex	ploitatio	n visée					
Salle A – Id	lentificat	ion de la salle									
Nom de la salle											
Numéro, rue				'	Ville						Code postal
Horaire des	s séance	es de bingo pour									
Jour de la s	semaine	Dates de Année M	début lois Jour	Année	ates de fi Mois	n Jour	He	eures de début Heure/minutes	Heures de		Nombre de séances
		7400	1	7	1	1			710410711111		
							-				
			1		1	1					
					1	1					
										4-1	
0									10	tal	
Commentaires :											
<u> </u>					Année	Mois	Jo	our Année	Mois Jou	ır .	Année Mois Jour
À l'exceptio	n des da	tes suivantes :				1	1				
Salle B - Id	lentificat	tion de la salle						· ·			Voir le guide
Nom de la salle											<u> </u>
Numéro, rue				,	Ville						Code postal
Horaire des	s séance	es de bingo pour		1							
Jour de la s	semaine	Dates de Année M	début lois Jour	Année	ates de fi Mois	n Jour	He	eures de début Heure/minutes	Heures de		Nombre de séances
		Ailliee IV	, Jour	Aillee	IVIUIS	Jour		, ,curc/minutes	i ieure/iiillit	1103	
				-			-				
		i									
					1	1					
									To	tal	
Commentaires :					_						
I											

Section 5 – Vente de billets-surprise et de billets mo	oitié-moit	ié						
Est-ce que l'organisme demande l'autorisation de vendr	Est-ce que l'organisme demande l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié à l'occasion d'un bingo?							
☐ Non ☐ Oui	Non Oui Des droits supplémentaires peuvent être exigibles. Consultez le guide.							
Section 6 – Description et coût total annuel des proj	jets							
A Avant de compléter cette section, vous devez remplir l'annexe B – Description et coût annuel des projets en consultant les instructions de la section « Annexe B » du guide.								
1. Coût total annuel de tous les projets décrits dans l'	Coût total annuel de tous les projets décrits dans l'annexe B \$							
Montant total des autres sources annuelles de fina	ancement	t (autres que les profits du bingo)	\$					
Coût total annuel des projets financés par les profi (besoins de fonds annuels)	its du bin	go (ligne 1 – ligne 2)	\$					
Section 7 – Conservation des fonds et cautionneme	ent							
A Conservation des fonds Nom de l'institution								
Noin de l'institution								
Numéro, rue		Ville						
Province Code po	estal	Numéro du compte bancaire réservé aux fins du bingo :						
B Cautionnement	·							
Est-ce que l'organisme de charité ou religieux paiera les gagnants au moyen de chèques? Oui Demander à votre institution financière, une lettre de garantie attestant d'un cautionnement de 8 000 \$ en faveur de la Régie. Il est aussi possible de remplir un chèque de 8 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances. Joignez la lettre ou le chèque à votre demande. Non (continuez à la section 8)								
Section 8– Autorisation de communication des rens	Section 8– Autorisation de communication des renseignements							
J'autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à communiquer au Forum des organismes de charité et au Secrétariat du bingo, les coordonnées de l'organisme ainsi que le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource. Oui Non								
Nom et prénom (en lettres moulées)		Date :	e mois jour					
Section 9 – Déclaration de la personne responsable de	la dema	nde						
Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre la véridiques.	a présent	te demande et que les renseignements qui y	sont fournis sont					
Nom et prénom (en lettres moulées)		Date :	mois jour					
Section 10 – Attestation relative aux documents consti	itutifs							
J'atteste que les documents constitutifs requis ont jour.		fournis lors d'une demande antérieure et qu'	ils sont toujours à					
Nom et prénom (en lettres moulées)		Date :	e mois jour					



Annexe A — Déclaration annuelle de l'organisme

Licence de bingo en salle seul

Consulter le guide.

Section A – Identification de l'organ	isme de charité ou religie	eux (personne morale)		
Nom de l'organisme			N° de dossier	de la Régie
Numéro, rue			10-	
Numero, rue				
Ville				Code postal
Ind. rég. N° c	de poste	Ind. rég.		l
Travail	Résidence			
Section B – Identification des admin	nistratours of dos autros o	dirigoants de l'organis	sma .	
Nom	Prén		Préciser le sta	
Nom	T TEIT	OIII	administrateur ou aut	re dirigeant
Section C – Déclaration de l'organis	sme			
Est-ce que, au cours des 5 dernièr criminel ou d'une infraction sommaire à l'une des dispositions des articles 119 à 121, 123, 127, 132, 136 à 139 279.1 à 282, 334, 342.1, 344, 346, 3 463, 465 et 467.11 à 467.13 du Cod	ede culpabilité pour laquelle v 51, 52, 61, 76 à 78, 80 à 82 v, 144, 145, 201, 202, 206, 2 348, 349, 352, 355, 362, 36	vous n'avez pas obtenu (2, 83.02 à 83.04, 83.12, 207(3), 209, 210, 212, 2 37, 368, 380, 397, 423, 4	de pardon ou de réhabilitatic 83.19 à 83.231, 85 à 91, 9 119, 220, 235 à 240, 244, 2	on relativement 5, 96, 99, 100, 66 à 273, 279,
Est-ce que, au cours des 3 dernières les loteries, les concours publicitaire laquelle vous n'avez pas obtenu de	es et les appareils d'amuser			
Oui Non				
Est-ce que, au cours des 3 dernières de la <i>Loi sur les loteries, les concour</i> plus, ou leur révocation?				
U Oui Non				
Est-ce que l'organisme a un intérêt	dans une entreprise titulair	e d'une licence de four	nisseur en bingo?	
Oui			Non	
Nom du titulaire de la licence d	le fournisseur en bingo			
Signature				
Je, soussigné(e),	rénom (en lettres moulées) ents fournis dans la présent		suis la personne autorisée cts.	à agir au nom
Et j'ai signé,si	ignature	_	Dateannée	mois jour



Annexe A.1 — Déclaration annuelle des personnes liées à l'organisme

Licence de bingo en salle seul

Section A – Identification de l'organisme de charité ou religieux (personne morale)

Consulter le guide.

Avant de remplir, photocopier cette annexe en autant d'exemplaires qu'il y a d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants déclarés à la section B de l'annexe A.

Nom de l'organisme				N° de d	dossier de la Regie
				10-	
Section B – Déclaration de chacu	ina das narsonnas I	ións dóclaróns à la s	ection B de	l'anneve A	
Tous les administrateurs et tous les	-				ement
remplir la section B.	autres unigeants de	rorganismo de onante	, ou religious	dolvent obligaton	Cilicit
1 Identification du déclarant					
Nom	Prénom		Date de	Année Mois	Jour Sexe :
			naissance	OBLIGATO	RE M F
Numéro, rue					
NGII-					0-1
Ville					Code postal
Ind. rég.	N° de poste	Ind. rég.		Г	
Travail	Res	sidence			
Est-ce que, au cours des 5 dern criminel ou d'une infraction somma à l'une des dispositions des articl 119 à 121, 123, 127, 132, 136 à 1 279.1 à 282, 334, 342.1, 344, 344 463, 465 et 467.11 à 467.13 du C	aire de culpabilité pour es 51, 52, 61, 76 à 78 139, 144, 145, 201, 20 6, 348, 349, 352, 355	laquelle vous n'avez p 3, 80 à 82, 83.02 à 83.0 02, 206, 207(3), 209, 2 5, 362, 367, 368, 380, 3	as obtenu de 04, 83.12, 83 110, 212, 219 397, 423, 42	pardon ou de réhab 3.19 à 83.231, 85 à 9, 2, 220, 235 à 240, 2	ilitation relativement 91, 95, 96, 99, 100, 44, 266 à 273, 279,
Est-ce que, au cours des 3 derniè les loteries, les concours publicita laquelle vous n'avez pas obtenu Oui Non	aires et les appareils (
Est-ce que, au cours des 3 derniè la <i>Loi sur les loteries, les concou</i> plus, ou leur révocation? Oui Non					
Est-ce que vous avez un intérêt d	dans une entreprise t	itulaire d'une licence d	de fournisseu	ır en bingo?	
Oui Nom du titulaire de la licenc	ce de fournisseur en bingo			Non	
Signature					
Je, soussigné(e),	t prénom (en lettres moulée	déclare	e que les ren	seignements fourn	is dans la présente
déclaration sont exacts.					
Et j'ai signé,	signature			Date	ée mois jour



Annexe B – Description et coût annuel des projets

N° de dossier de la Régie

Licence de bingo en salle seul

Section A – Identification de l'organisme de charité ou religieux (personne morale)

Consulter le guide.

Nom de l'organisme

Si l'espace est insuffisant pour décrire tous les projets à réaliser, photocopier cette annexe avant de la remplir.

10-	
Section B – Description et coût annuel des projets	
Projet A:	
Nom du projet	
Description du projet	
Date ou période de Année Mois Jour Bénéficiaire	
réalisation du projet	
Répartition du financement annuel du projet	Montant
1. Coût annuel du projet (1)	\$
	Ψ
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2)	\$
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 – 2)	\$
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo	Montant
4.	\$
5.	\$
6.	\$
7.	\$
	_
8.	\$
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	\$
Projet B:	
Nom du projet	
Description du projet	
Date ou période de Année Mois Jour Bénéficiaire	
réalisation du projet	
Répartition du financement annuel du projet	Montant
1. Coût annuel du projet (1)	\$
2 Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du hings) (2)	
Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2)	\$
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 – 2)	\$
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo	Montant
4.	\$
5.	\$
6.	\$
7.	\$
8.	\$
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	\$

Date ou période de Année Mois Jour Benétoaire réalisation du projet (1) \$ Date ou période de Année Mois Jour Benétoaire réalisation du projet (1) \$ Répartition du financement annuel du projet (1) \$ 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2) \$ 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8) \$ Projet D: Non ou projet Date ou période de Année Mois Jour Benétoaire réalisation du projet (1) \$ 2. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Source de Carlon de Carlo	Section B – Description et coût annuel des projets (suite)	
Date ou période de Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet Montant 1. Coût annuel du projet (1) 2. Montant des autres sources annuelles de financées par les profits du bingo (1 - 2) 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) 4. S	Projet C:	
Date ou période de réalisation du projet Montant 1. Coût annuel du projet (1) \$ 2. Montant des dépenses annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2) \$ 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8) \$ Projet D: Nom ou projet Date ou période de réalisation du projet (1) \$ Coût annuel du projet (1) \$ Secreption du	Nom du projet	
Pagartition du projet Répartition du financement annuel du projet Répartition du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles de financées par les profits du bingo 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) Projet D: Nom du projet Date ou période de Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet 1. Coût annuel du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles financées par les profits du bingo Année Mois Jour Bénéficiaire Préalisation du projet 1. Coût annuel du projet 4. S 3. Montant des autres sources annuelles financées par les profits du bingo 4. S 5. S 6. S Projet D: Nom du projet Prépartition du financement annuel du projet Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet Prépartition du financement annuel du projet 4. S 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (la montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet 9. Montant 1. Coût annuel du projet 1. Coût annuel du projet 9. Montant 4. S 5. S 9. Total (la montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (la montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (la montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (la montant des depenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (la montant des depenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 9. Total (la montant des depenses annuelles financées par les profits du bingo Montant Montant Montant Montant Montant Montant Montant Montan	Description du projet	
Pagartition du projet Répartition du financement annuel du projet Répartition du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles de financées par les profits du bingo 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) Projet D: Nom du projet Date ou période de Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet 1. Coût annuel du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles financées par les profits du bingo Année Mois Jour Bénéficiaire Préalisation du projet 1. Coût annuel du projet 4. S 3. Montant des autres sources annuelles financées par les profits du bingo 4. S 5. S 6. S Projet D: Nom du projet Prépartition du financement annuel du projet Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet Prépartition du financement annuel du projet 4. S 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (la montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet 9. Montant 1. Coût annuel du projet 1. Coût annuel du projet 9. Montant 4. S 5. S 9. Total (la montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (la montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (la montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (la montant des depenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S 9. Total (la montant des depenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 9. Total (la montant des depenses annuelles financées par les profits du bingo Montant Montant Montant Montant Montant Montant Montant Montan		
1. Coût annuel du projet (1) 2. Montant des autres sources annuelles financées par les profits du bingo (2) 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. 5. 6. 7. 8. 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8) s Projet D: Nom du projet Date ou période de réalisation du projet 1. Coût annuel du projet (1) 2. Montant des autres sources annuelles financées par les profits du bingo (2) 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Servicit de la ligne 3) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Servicit de la ligne 3) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Servicit des autres sources annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Servicit de la ligne 3) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Servicit de la ligne 3) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Servicit de la ligne 3) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Servicit de la ligne 3) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servicit de la ligne 3) Al (4 + 5 + 6 + 7 + 8) Servici	Date ou periode de	
2. Montant des autres sources annuelles financées par les profits du bingo (2) \$ 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8) \$ Projet D: Nom du projet Description du projet Description du projet 1. Coût annuel du projet (1) \$ 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2) \$ 3. Montant des autres sources annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Vontilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) \$ Wontant du projet \$ Montant 1. Coût annuel du projet (1) \$ 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2) \$ 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Tatal (le montant de sattal ligne doit être égal à celui de la ligne 3) \$ Wontilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Wontilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Tatal (le montant de sattal ligne doit être égal à celui de la ligne 3) \$ Wontant (1) \$ Wontilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Wontilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Nontant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Nontant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Nontant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Nontant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Nontant des dépenses de l'accette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) \$ Nontant des depenses de l'ac	Répartition du financement annuel du projet	Montant
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8) \$ Projet D: Nom du projet Description du projet Description du projet Montant 1. Coût annuel du projet Montant 1. Coût annuel du projet (1) \$ 2. Montant des autres sources annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 - 2) \$ Nom du projet (1) \$ Nom du projet (1) \$ Nom du financement annuel du projet (1) \$ Nom du projet (1) \$	1. Coût annuel du projet (1)	\$
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. 5. 6. 7. 8. 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4+5+6+7+8) \$ Projet D: Nom du projet Description du projet Description du projet 1. Coût annuel du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles financées par les profits du bingo (1) 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1-2) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. 5. 6. 7. 8.	2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2)	\$
4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4+5+6+7+8) \$ Projet D: Nom du projet Date ou période de réalisation du projet Date ou période de réalisation du projet Prépartition du financement annuel du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles de financées par les profits du bingo 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4+5+6+7+8) \$ \$ \$ Montant de ou période de réalisation du projet (1) \$ \$ Wontlant des dépenses annuelles de financées par les profits du bingo (2) \$ \$ Wontlant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$	3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 – 2)	\$
5. 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4+5+6+7+8) \$ Projet D: Nom du projet Date ou période de réalisation du projet Date ou période de réalisation du projet Répartition du financement annuel du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2) \$ 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1-2) \$ Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 8. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4+5+6+7+8) \$ \$ \$ \$ \$ Montant Montant 4. \$ \$ \$ \$ 4. \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo	Montant
6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4+5+6+7+8) \$ Projet D: Nom du projet Description du projet Date ou période de réalisation du projet Montant 1. Coût annuel du projet (1) \$ 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2) \$ 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1-2) \$ Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ S. Tatal (le mantant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4+5+6+7+8) \$ \$ \$ S. # S.	4.	\$
8. S 9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4+5+6+7+8) S Projet D: Nom du projet Description du projet Date ou période de réalisation du projet Répartition du financement annuel du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2) S 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1-2) S Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. S 5. S 6. S 7. S 8. S	5.	\$
8.	6.	\$
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4+5+6+7+8) Projet D: Nom du projet Description du projet Date ou période de réalisation du projet	7.	\$
Projet D: Nom du projet Description du projet Date ou période de réalisation du projet Répartition du financement annuel du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$	8.	\$
Date ou période de réalisation du projet Date ou période de réalisation du projet	9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	\$
Date ou période de réalisation du projet Date ou période de réalisation du projet Senéficiaire Senéficia	Projet D :	
Date ou période de réalisation du projet Bénéficiaire Répartition du financement annuel du projet Montant 1. Coût annuel du projet C1) 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo C1 - 2) Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Tatal (le mantant de autre) livre dait être éral à calui de la livre 2) 9. Tatal (le mantant de autre) livre dait être éral à calui de la livre 2) 9. Tatal (le mantant de autre) livre dait être éral à calui de la livre 2) 9. Tatal (le mantant de autre) 9. Tatal (le mantant de autr	Nom du projet	
Répartition du financement annuel du projet Répartition du financement annuel du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. 5. 6. 7. 8.	Description du projet	
Répartition du financement annuel du projet Répartition du financement annuel du projet 1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. 5. 6. 7. 8.		
1. Coût annuel du projet 2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. 5. 6. 7. 8.	Date ou belieue de	
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) 3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. 5. 6. 7. 8. 7. 8. 7. 8. 8. 9. Tetal (le montant de cette ligne deit être éral è calui de la ligne 2). (4.5 + 6.7 7.9)	Répartition du financement annuel du projet	Montant
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo Montant 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne deit être éral à calvi de la ligne 2)	1. Coût annuel du projet (1)	\$
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo 4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (la montant de cette ligne deit être égal à celui de la ligne 2) \$ 1. \$ 1. \$ 1. \$ 1. \$ 1. \$ 1. \$ 1. \$ 1.	2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2)	\$
4. \$ 5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne deit être égal è calui de la ligne 2) (4.5.4.5.4.7.4.9)	3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 – 2)	\$
5. \$ 6. \$ 7. \$ 8. \$ 9. Total (le montant de cette ligne deit être égal è calui de la ligne 2) (4 + 5 + 5 + 7 + 9)	Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo	Montant
6. 7. 8. 8. 9. Total (le montant de cette ligne deit être égal à calui de la ligne 2) (4 + 5 + 5 + 7 + 9)	4.	\$
7. 8. 9. Total (le montant de cette ligne deit être égal à calui de la ligne 2) (4 + 5 + 5 + 7 + 9)	5.	\$
8. State (la montant de cette ligne deit être égal à calui de la ligne 2) (4 + 5 + 6 + 7 + 9)	6.	\$
O Total (le montent de cette ligne deit être égal à calui de la ligne 2) (A + E + C + 7 + 9)	7.	\$
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	8.	\$
	9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	\$



Frais, droits exigibles* et contribution annuelle Paiement — 1er avril 2025

Licence de bingo en salle seul

Consulter le guide.

_	raic	\sim	'Atuda	α	-	demand	1 ~**
_	1 415				17 (1 -
	IGIO	v	Otago	\sim	iu u	40111G11C	40

159 \$ (1)

Droits annuels exigibles établis en fonction des besoins de fonds annuels de l'organisme afin de réaliser les projets déclarés.

Besoins de fonds a	annuels	Cochez la case appropriée	Droits annuels exigibles	Inscrire le montant des droits annuels exigibles
Moins de 2 000 \$			70,00 \$	\$ (2)
2 000 \$ et plus	mais moins de 4 000 \$		138 \$	\$ (2)
4 000 \$ et plus	mais moins de 7 500 \$		348 \$	\$ (2)
7 500 \$ et plus	mais moins de 15 000 \$		482 \$	\$ (2)
15 000 \$ et plus	mais moins de 30 000 \$		761 \$	\$ (2)
30 000 \$ et plus	mais moins de 45 000 \$		1 033 \$	\$ (2)
45 000 \$ et plus	mais moins de 60 000 \$		1 312 \$	\$ (2)
60 000 \$ et plus	mais moins de 75 000 \$		1 447 \$	\$ (2)
75 000 \$ et plus	mais moins de 90 000 \$		1 654 \$	\$ (2)
90 000 \$ et plus			1 862 \$	\$ (2)
noitié-moitié si les be	bles pour l'autorisation de vend esoins de fonds annuels sont le pour le Secrétariat du bing	t de 15 000 \$ et plus		=\$ (3)
montant de la ligne (2)	+ \$ =	\$	x 15 %	=\$ (4)
	Montant total à joindre – mo	ntants des lignes (1) + (2) + (3) + (4)	=\$ (5)

^{*} Les frais et droits annuels exigibles sont indexés au 1er avril de chaque année, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente.

^{**} Ces frais ne sont pas remboursables par la Régie.

Aide-mémoire

Documents à joindre à la demande de licence de bingo en salle seul

Formulaire de demande, annexes A, A.1 et B dûment remplis
Coupon pour le paiement des frais d'étude, des droits annuels exigibles et de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo*
Résolution ou copie conforme de la résolution autorisant la personne-ressource à agir au nom de l'organisme de charité ou religieux si celle-ci n'est pas un de ses administrateurs (section 1 du guide)
Copie des états financiers pour le dernier exercice financier de l'organisme de charité ou religieux**
Document attestant du droit à l'usage de la salle où sera exploitée la licence de bingo en salle seul (section 4 du guide)**
Documents constitutifs de l'organisme de charité ou religieux, s'ils n'ont pas déjà été fournis à la Régie ou si des modifications ont été effectuées depuis leur transmission**
Lettre de garantie attestant du cautionnement de 8 000 \$ en faveur de la Régie, ou chèque de 8 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances, s'il y a lieu (section 7 du guide)

^{*} Ce coupon se trouve sur la dernière page.

^{**} Fournir des photocopies. La Régie ne retournera pas les originaux.

istre des Finances.		
Visa Mastercard American Express		
Montant payé		
Date d'expiration de la carte J'autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à prélever sur ma carte de crédit le montant indiqué ci-dessus.		

Transmission de la demande

Veuillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse bingo@racj.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01 Montréal (Québec) H2Y 1B6

Régie des alcools, des courses et des jeux

Téléphone : 418 643-7667 (Québec), 514 873-3577 poste 82388 (Montréal) ou 1 800 363-0320 (ailleurs au Québec)

Site Internet : racj.gouv.qc.ca